



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE  
du 22 juin 2020**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 22 juin 2020 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

MM. Gabriel Michaud; vice-Président  
Eugène Jolicoeur, membre  
Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière  
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative -  
RAIM  
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et  
technologies - RAIM

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Rapports SIMO pour le mois de mai 2020
- Transferts budgétaires 2020-09 à 2020-15

**RÉSOL. : 55-06-2020 (Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 56-06-2020 (Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 mai 2020;
4. Adoption de la liste des comptes à payer du fonds d'administration;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020;
6. Adoption du règlement 116-3 – Augmentation du fonds de roulement – 350 000 \$;
7. Date assemblée régulière du mois de juillet - 6 juillet 2020;
8. Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres;
9. Modification au contrat la société Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) pour les services de vidange des boues de la station d'épuration (RAETM-2020-003) – Ajout;
10. Affaires nouvelles;
11. Période de questions;
12. Levée de la séance.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 57-06-2020 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 mai 2020)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 58-06-2020 (Adoption de la liste des comptes à payer du fonds d'administration)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

**QUE** la liste des comptes à payer du fonds d'administration, au montant de 176 177,95 \$ telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptée et que leur paiement soit autorisé.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**RÉSOL. : 59-06-2020 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** la liste des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020 au montant de 56 652,17 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 60-06-2020 (Adoption du règlement 116-3 – Augmentation du fonds de roulement – 350 000 \$)**

**ATTENDU** l'avis de motion donné par Mme Nathalie Ricard à l'assemblée régulière du 25 mai 2020 par la résolution 49-05-2020;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 116-3 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

**QUE** le règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant additionnel de 350 000 \$ soit adopté sous le numéro 116-3.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 61-06-2020 (Date assemblée régulière du mois de juillet – 6 juillet 2020)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** la prochaine assemblée régulière de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche ait lieu le **6 juillet 2020 à 15h** et que la secrétaire-trésorière de la RAETM soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

**ADOPTÉ**



**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**RÉSOL. : 62-06-2020 (Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres)**

---

**ATTENDU** le dépôt du rapport financier 2019 par la résolution 34-04-2020;

**ATTENDU QUE** le rapport financier 2019 présente un excédent de fonctionnement accumulé non affecté au montant de 1 571 688 \$ lequel se répartit entre les villes membres de la façon suivante :

Ville de Terrebonne :	974 682 \$
Ville de Mascouche :	597 006 \$

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

**QUE** le conseil de la RAETM accepte le dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 préparé par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 63-06-2020 (Modification au contrat la société Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) pour les services de vidange des boues de la station d'épuration (RAETM-2020-003) - Ajout)**

---

**ATTENDU** la résolution 27-03-2020 adoptée lors de la séance régulière du 23 mars 2020 par laquelle la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a adjudgé un contrat par appel d'offres publiques (RAETM-2020-003) à la société Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) pour les services de vidange des boues de la station d'épuration;

**ATTENDU QUE** le montant du contrat s'élève à 650 000 \$ (taxes en sus) pour une quantité de 1 326,53 tonnes de matière sèche (TMS) de boue vidangée à un taux unitaire de 490 \$/ TMS;

**ATTENDU QUE** l'estimation des travaux était de 560,34 \$/ TMS pour un budget total de 650 000 \$ (taxes en sus);

**ATTENDU QUE** le taux unitaire au montant de 490 \$ / tonne de matière sèche (TMS) présenté dans la soumission de la société Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) s'avère compétitif sur le marché;

**ATTENDU QUE** les quantités de boues accumulées à la station d'épuration sont importantes et que la RAETM souhaite bénéficier du taux unitaire avantageux offert par la société en ajoutant au présent contrat une quantité supplémentaire de boue vidangée de l'ordre de 100 TMS;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM autorise une modification accessoire au contrat en y ajoutant une quantité de 100 TMS au prix unitaire de 490\$/ TMS, totalisant un montant supplémentaire de 49 000 \$ (taxes en sus).

**QUE** cette dépense soit financée par la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration créée par le règlement 120.

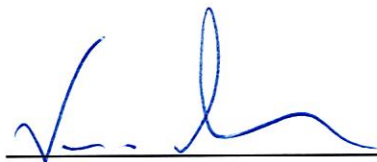
**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 64-06-2020 (Levée de la séance)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorière